



## Vote en Assemblée générale copropriété

Par **faniche**, le **20/05/2016** à **13:40**

Suite à un litige de voisinage, la possibilité d'agir en justice a été mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale

Résultat du vote

un pour

un contre

cinq abstentions

Celui qui a voté pour possédait plus de tantièmes que celui qui a voté contre donc décision d'aller en justice

C'est alors qu'un des copropriétaires a décidé de voter contre..

En a-t-il le droit?

Faut-il prendre en considération ce revirement après la décision?